

PARTICIPATION de la Commune de Saint-Denis à la tranche 1957
du Plan d'Équipement.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

Je vous donne lecture de la lettre de Monsieur le Directeur
de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer à la Réunion. à cet
effet.

CAISSE CENTRALE de la
FRANCE d'OUTRE-MER
Etablissement Public
Direction de la Réunion
6, rue de la Compagnie
(SAINT-DENIS)

Saint-Denis, le 13 Mars 1958

Le DIRECTEUR de la Caisse Centrale
de la France d'Outre-Mer à la Réunion

à Monsieur le MAIRE de la Commune de
SAINT-DENIS

Tél. 11-36 & 11-37
Adr. Télég. CAIFOM St-Denis
Réunion

REFERENCE: HB/LB - n° 662

OBJET: Participation de la Commune de ST-DENIS
à la tranche 1957 du plan d'équipement

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, en cinq exem-
plaires les projets de convention concernant l'avance accordée par la
Caisse Centrale à votre commune pour couvrir la participation qui lui
incombe dans le financement des opérations de la tranche 1957 du plan
d'équipement.

Cette participation, fixée à 25 % des dépenses relatives
aux opérations d'intérêt économique et à 10 % de celles répondant à un
but social, s'élève, compte tenu des crédits FIDOM attribués en 1957
à votre collectivité publique à la somme de:

10.295.000 (dix millions deux cent quatre vingt quinze mil.
===== le francs CFA)

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien m'adresser en
retour les exemplaires de ces actes après les avoir dûment complétés
paraphés sur tous les feuillets et revêtus, "in fine" de votre signa-
ture, celle-ci devant être précédée de la mention manuscrite "lu et
approuvé".

A chaque exemplaire devra être joint un procès-verbal d'une délibération de votre Conseil Municipal approuvant cet emprunt prenant l'engagement de voter chaque année des recettes permettant d'en couvrir les charges (intérêts et amortissements) et vous autorisant à signer tout acte à cet fin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués./.

Signé: VANNIER.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à contracter cet emprunt auprès de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer destiné à permettre la Commune de Saint-Denis de couvrir sa participation aux dépenses effectuées au titre du plan d'équipement à la tranche 1957 et à prendre l'engagement d'inscrire au budget communal les ressources correspondant au service de cet emprunt./.

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.